

*Certifié conforme  
à l'original  
22 Juillet 2024*

**IMMOBILIERE SEBBAN**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 371 560 Euros

Siège social : 1 Place des Prêcheurs 13100 Aix-en-Provence

R.C.S. AIX-EN-PROVENCE : 518 936 182

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE VINGT-DEUX JUILLET**

**A 09H00**

Les soussignés :

- La société GROUPE SEBBAN, Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique, au capital de 400.000€, dont le siège social est sis 1 Place des Prêcheurs 13100 Aix-en-Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 450 795 935, représentée aux présentes par son gérant, Michaël SEBBAN
- Michaël SEBBAN

Détenant ensemble la totalité des actions de la société IMMOBILIERE SEBBAN

Agissant en qualité de seuls associés de la société IMMOBILIERE SEBBAN et conformément aux dispositions de l'article 32 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

Les Associés nomment à l'unanimité en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

La Société GAH, Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique, au capital de 223.910€, dont le siège social est sis 49 Rue Ponthieu 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 881 211 395, représentée aux présentes par son gérant, Jean-Sébastien GRELLET-AUMONT.

Conformément aux statuts, la Société GAH disposera des mêmes pouvoirs que le Président et aura le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Jean-Sébastien GRELLET-AUMONT, au nom de la société GAH qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

(...)

**TROISIEME DECISION**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités et démarches légales qu'il appartiendra.

Pour extrait certifié conforme à l'original

IMMOBILIERE SEBBAN

Michaël SEBBAN

Président

GAH

Jean-Sébastien GRELLET-AUMONT

Directeur général nommé